



N° 8

**DATE DE
CONVOCAION
1er JUILLET 2015**

**DATE D'AFFICHAGE
1er JUILLET 2015**

**NOMBRE DE
CONSEILLERS
EN EXERCICE : 23
PRESENTS : 16
VOTANTS : 21**

**OBJET :
Décision
Modificative n° 2 au
budget 2015.**

Envoyé en préfecture le 10/07/2015

Reçu en préfecture le 10/07/2015

Affiché le

SLO

ID : 003-210301388-20150706-2015DM22015-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an **deux mil quinze**Le **six juillet à 20 heures 30**

Le Conseil Municipal

légalement convoqué, s'est réuni, à la Mairie en séance publique
sous la présidence deMonsieur **de CHABANNES Jacques, Maire**

Étaient présents :

**M. de CHABANNES. Mme LESME. M. BOUCHET. Mme DUPERROUX.
M. MACHURET. Mme BOUILLET. M. BRUNIAU. M. EGAL.
Mme SAVEY. M. FERBOS. Mme AUBIN. M. GANTHER. Mme MERLE.
M. FUMOUX. M. BOUTONNAT. Mme CHERVIN.**

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : **M. TALABARD. Mme MINARD de CHABANNES.****Mme PERICHON. M. HUSSON. Mme DESMARD. Mme FERREIRA.**Absent : **M. VALERO.****Madame CHERVIN Stéphanie** a été élue Secrétaire.

Monsieur le Maire, explique au Conseil qu'il est nécessaire
de procéder aux virements de crédits suivants :

SECTION D'INVESTISSEMENT – DÉPENSES :

Article	Libellé	Crédits ouverts	Nouveaux crédits	Total crédits
020	Dépenses imprévues	10 842,00	- 200,00	10 642,00
2188 - P.829	Équipements et travaux micro-crèche 2015	4 000,00	+ 200,00	4 200,00
103	Plan de relance FCTVA	0,00	+ 95 000,00	95 000,00 €
TOTAL			+ 95 000,00	

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES :

Article	Libellé	Crédits ouverts	Nouveaux crédits	Total crédits
103	Plan de relance FCTVA	0,00	+ 95 000,00	95 000,00 €
TOTAL			+ 95 000,00	

Des modifications budgétaires doivent être apportées au
budget de la Commune de Lapalisse :

- rajout de 200 € sur le programme 829 : équipements et
travaux à la micro-crèche : le coût des 5 moustiquaires est
supérieur à l'estimation initiale. Les crédits seront prélevés sur les
dépenses imprévues.

- inscription de crédits supplémentaires pour la réalisation
d'un contrat de prêt à taux zéro de 95 000 €, auprès de la Caisse
des Dépôts et Consignations, pour le préfinancement des
attributions du Fonds de Compensation pour la TVA sur les
dépenses inscrites au budget principal 2015.

.../...

Le Conseil, entendu les explications de son Président, et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'autoriser la décision modificative n° 2 au Budget 2015 telle qu'énoncée ci-avant.

Fait et délibéré en Mairie de LAPALISSE, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,
Jacques de CHABANNES,
Maire de LAPALISSE



Certifié exécutoire
Transmis en Sous-Préfecture
de VICHY, le

Publié ou Notifié

le :

Accusé de réception de la télétransmission

le :

Le Maire,

